

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p align="center">Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse :	
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE									
Projet :	<input type="checkbox"/> Nouvelle clôture <input type="checkbox"/> Modification d'une clôture existante								
Matériau et modèle :									
Implantation :	<input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour lat. gauche <input type="checkbox"/> Cour lat. droite <input type="checkbox"/> Cour arrière								
Longueur :									
Hauteur :	Avant :	Latérale :	Arrière :						
<input type="checkbox"/> Un croquis détaillé de la clôture, réalisé proprement et à l'échelle, indiquant les distances par rapport : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>a) Au bâtiment principal,</td> <td>d) À la ligne arrière,</td> </tr> <tr> <td>b) À la ligne de lot avant (emprise de rue),</td> <td>e) À l'élément épurateur (si requis),</td> </tr> <tr> <td>c) Aux lignes latérales</td> <td>f) À la fosse septique (si requis).</td> </tr> </table>				a) Au bâtiment principal,	d) À la ligne arrière,	b) À la ligne de lot avant (emprise de rue),	e) À l'élément épurateur (si requis),	c) Aux lignes latérales	f) À la fosse septique (si requis).
a) Au bâtiment principal,	d) À la ligne arrière,								
b) À la ligne de lot avant (emprise de rue),	e) À l'élément épurateur (si requis),								
c) Aux lignes latérales	f) À la fosse septique (si requis).								

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Clôture autre que habitation et agricole	250 \$	6 mois

CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

IMPLANTATION	<p>Une clôture en cour avant doit respecter une distance minimale de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,5 mètre de l'emprise de rue; • 1,5 mètre d'une borne-fontaine.
HAUTEUR	<p>Dans l'espace correspondant à une cour avant et une cour avant secondaire, la hauteur est de 2 mètres maximum et ajourée.</p> <p>Dans l'espace correspondant à une cour latérale et arrière, la hauteur maximale est fixée à 3 mètres.</p> <p>Nonobstant ce qui précède, en cour avant secondaire, la hauteur peut-être de 2 mètres maximum à condition que la clôture respecte une distance minimale de 3 mètres de l'emprise de rue.</p>
MATÉRIAUX AUTORISÉS	<p>Seules sont permises les clôtures de fer ornemental, en verre, de bois teint, peint ou traité, de co-extrusion, les clôtures de perche, de PVC (polychlorure de vinyle), de même que les clôtures de mailles métalliques de vinyle. À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, les clôtures en mailles métalliques sont autorisées. À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, les clôtures en mailles métalliques sont autorisées exclusivement pour les usages dont le code d'usage, au présent règlement, est C1-04, P1-02, P1-03 et P1-05.</p>
MATÉRIAUX PROHIBÉS	<p>L'emploi de pneus, de poteaux de téléphone, de pièces de chemin de fer (dormants ou rail), de blocs de béton non architecturaux, de roches, de matériaux de rebut, de barils et de pièces de bois huilées ou non équarries, de panneaux de bois, de fibres de verre, de fer ou d'acier non ornemental ou de tôle, de matériaux recyclés ainsi que l'emploi de chaînes, de broches à poule, de broche carrelée, de fil électrifié, de fil barbelé, de cordes, de tessons cimentés, de fil de fer (barbelé ou non) sont prohibés sur l'ensemble du territoire.</p>
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	<p>Le triangle de visibilité doit être respecté en tout temps.</p> <p>Le fil barbelé peut être installé au sommet des clôtures de 1,8 mètre minimum de haut et localisé sur un terrain occupé par un usage autre que commercial.</p> <p>Toute clôture doit être solidement fixée au sol, présenter un niveau vertical et offrir un assemblage uniforme de matériaux.</p>

RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 200 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :

Date :

À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		N° de lot :	
Zone :		Type de lot :	C.O.S. :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	